



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES



Après une année 2017 marquée par l'électrochoc des nouvelles mesures économiques et budgétaires frappant le logement social, l'année 2018 aura été l'année des négociations et des ajustements.

L'année a commencé sur un air de concertation, sous les auspices du Sénat, avec la conférence de consensus sur le logement. Née sur les braises des annonces budgétaires et de la première mouture du projet de loi Elan, qui annonçait une réorganisation brutale du tissu des organismes Hlm dans les territoires, la conférence de consensus a permis aux organismes Hlm et au Mouvement de restructurer leur réponse au débat. Pour la FNAR, la conférence de consensus aura aussi été l'occasion d'instaurer un dialogue plus serré et plus en confiance avec les associations de collectivités territoriales, en particulier l'ADCF et France Urbaine, afin de défendre et de développer une meilleure approche territoriale des politiques de l'habitat.

La négociation sur la loi Elan s'est étendue sur presque toute l'année 2018 et a permis à notre Mouvement d'obtenir des évolutions, quant aux seuils de regroupement, aux nouveaux métiers des bailleurs et à la gestion locative.

La promulgation de la loi Elan le 23 novembre, en clôturant le débat législatif, a réouvert le débat sur les questions budgétaires et le modèle économique du logement social : la « clause de revoyure » commençait son cycle de renégociation. Une négociation dont l'enjeu dépassait les seules questions économiques, puisqu'il s'agissait pour notre Mouvement de réussir à préserver son unité et à conforter les alliances nouées avec les associations de collectivités et de solidarité.

« Pendant les travaux, l'activité continue », comme on dit dans le commerce : pour la FNAR, la fin d'année 2018 a également été celle de la négociation du nouveau mandat de l'action régionale pour la période 2019-2021. L'action professionnelle en direction des Associations régionales s'est également développée, comme en témoignent les pages de ce rapport d'activité : développement de partenariats avec les associations de solidarité, accompagnement des organismes dans les réformes des attributions locatives, accompagnement des mutations territoriales, avec une attention particulière apportée aux territoires détendus, par le lancement d'un second appel à manifestation d'intérêt, mais également tout l'appui méthodologique dans le domaine des ressources humaines, des nouvelles formes de travail collaboratif ou du règlement européen de protection des données personnelles (RGPD).

Dans un univers institutionnel et professionnel en mutation, la FNAR et les AR ont fait preuve de leur capacité à développer une approche de leurs missions à la fois pragmatique et au plus près des besoins des organismes et des territoires.

Denis RAMBAUD  
Président de la FNAR

## Valorisation et accompagnement des territoires

La crise ouverte par l'annonce du projet de loi Elan et le PLF 2018 s'est traduite par la mise en place d'une conférence de consensus à l'initiative du Sénat. Cette conférence a donné lieu à des contributions des Associations régionales et de la FNAR. Lors des débats, la FNAR a souligné la nécessité de renforcer la reconnaissance des politiques locales dans la politique du logement : développer une approche plus territorialisée des politiques du logement, renforcer la décentralisation des responsabilités opérationnelles en reconnaissant les territoires comme chefs de file des politiques du logement, développer les contractualisations territoriales, renforcer le rôle régulateur des CRHH...

Les débats ont permis de faire émerger et de formaliser une contribution commune, sous l'impulsion de la FNAR, entre l'USH et des associations de collectivités (ADF, ADCF, Fédération des EPL, France Urbaine) intitulée « Ancrer les politiques de l'habitat dans nos territoires ».

Par ailleurs, pour permettre de suivre la mise en œuvre des réformes des attributions et des politiques sociales, la FNAR, l'USH et les AR ont développé, depuis la loi ALUR, le programme des ateliers de la réforme. Ce travail s'est prolongé en 2018 avec la mise en œuvre de la loi Egalité et Citoyenneté puis de la loi Elan. Les ateliers se sont traduits par du partage d'information via l'espace collaboratif

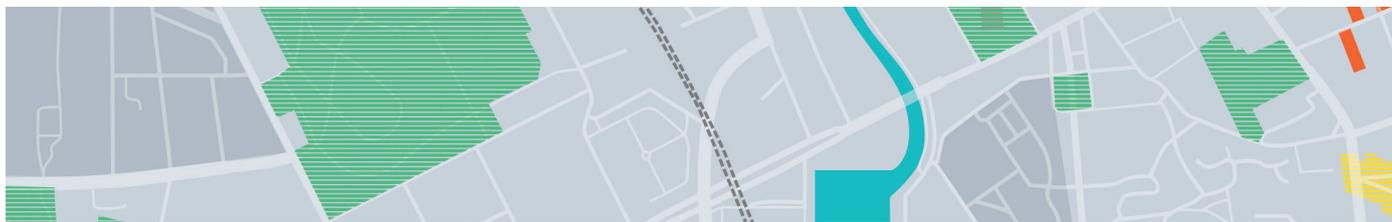
en ligne et des téléconférences mensuelles mais également par l'organisation d'un atelier méthode consacré à la nouvelle politique des loyers, à la mise en place du numéro unique et à la location choisie. Trois séminaires ont aussi été organisés : lancement de l'étude « 12 sites », cartographie de l'occupation du parc social, échange avec les acteurs locaux de la fédération des acteurs de la solidarité.

L'étude « 12 sites », lancée par l'USH et la FNAR à l'été 2017, est une mission de suivi et d'appui aux Associations régionales sur la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la demande et des attributions. Cette mission s'inscrit dans une démarche de capitalisation en s'appuyant sur 12 EPCI concernés par les réformes, choisis en lien avec les AR.

Un séminaire de restitution à mi-parcours a eu lieu le 29 mars 2018, au cours duquel les quatre cabinets d'études prestataires ont pu présenter des monographies sous forme de table-rondes thématiques : l'organisation de la compétence « attribution » de l'intercommunalité, la gestion de la demande et le service d'accueil des demandeurs, le diagnostic de l'occupation et la définition d'orientation d'attributions, et enfin la cohérence et l'opérationnalité des objectifs et orientations d'attributions. Ce séminaire a clos la première phase de l'étude. La seconde s'est davantage centrée sur l'impact de la réforme pour les organismes.

## L'AFiPart en 2018

- L'activité 2018 de l'AFiPart s'est traduite par l'organisation de trois Assemblées Générales et de deux Bureaux. L'USH s'est positionnée en appui sur le suivi des fichiers partagés et la gestion financière et comptable. De son côté, la FNAR a piloté l'organisation et du suivi des instances ainsi que des groupes de travail, tout en animant l'espace collaboratif. L'activité s'est articulée autour de plusieurs thèmes :
- Le projet de nationalisation du numéro unique, corrélé au suivi du projet de la DHUP de mettre fin aux échanges asynchrones
- La mise en place de la V5.3 du SNE et du nouveau Cerfa : information des fichiers partagés et remontée auprès du GIP SNE du point de vue des fichiers partagés
- Le suivi des conventions de remboursement GIP SNE
- Le renouvellement du marché du gestionnaire territorial du SNE, impact et opportunités dans la perspective de la fin du marché d'Aatiko
- Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)



## Soutien aux politiques de l'habitat dans tous les territoires

Les politiques locales de l'habitat jouent un rôle essentiel dans notre capacité collective à répondre aux besoins de tous nos concitoyens. En 2018, la contribution commune signée par l'AdCF, France urbaine, la fédération des EPL et l'USH a demandé qu'un titre consacrant la reconnaissance des politiques locales soit intégré dans la loi Elan. La FNAR s'est mobilisée avec l'USH et la fédération des OPH pour faire aboutir ce projet, concrétisant ainsi les décisions de sa dernière Assemblée générale.

L'appui de la FNAR aux AR a aussi porté sur l'adaptation et la contribution des stratégies et politiques patrimoniales des organismes aux politiques locales. Le réseau « Maîtrise d'ouvrage » des AR, animé par la FNAR et l'USH, a permis de travailler des sujets liés aux prescriptions techniques, constructions neuves, réhabilitations, vente, accession. La propriété des colonnes montantes et les achats groupés ont aussi fait l'objet de travaux communs. D'autres sujets sont suivis tout au long de l'année : amiante, transition

énergétique et réglementation thermique.

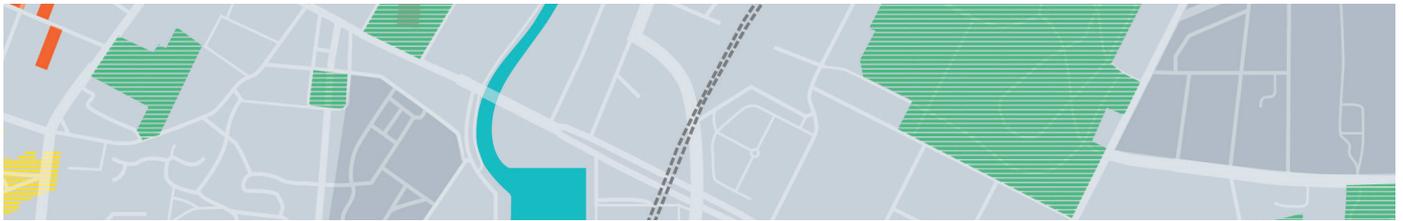
L'USH et la FNAR animent aussi un groupe de travail « Accession, vente et copropriété » à l'attention des AR. Les partenariats bancaires, la Société de Garantie de l'Accession, l'analyse des opérations d'accession, le profil des accédants, sont abordés dans ce réseau. La FNAR contribue également au plan d'action vente Hlm porté par l'USH.

En outre, le Mouvement Hlm s'est saisi, depuis 3 ans, de l'avenir des territoires dits détendus, de la place que peuvent y occuper les politiques d'habitat et du rôle joué les organismes Hlm. En 2018, la poursuite du Plan d'action confédéral a permis de mettre en place le deuxième AMI, dont le lancement a eu lieu au moment du Congrès de Marseille. Il permet d'expérimenter, sur des territoires, des méthodes de travail, des outils et des partenariats. La FNAR poursuit l'animation de ce plan en lien avec l'USH et l'ensemble des fédérations.

## LES 9 PROJETS RETENUS DE L'AMI TERRITOIRES DÉTENDUS

- **OPAL 02** : Envisager au mieux le recours à la recomposition du patrimoine par une étude sociologique
- **USH CENTRE VAL DE LOIRE** : Construire une offre de services pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- **OPHIS DU PUY DE DOME** : Développer des solutions alternatives à la recomposition du patrimoine en secteur détendu
- **URH NOUVELLE AQUITAINE** : Construire un cadre d'intervention régional des organismes Hlm sur les territoires détendus et centres-bourgs, en fédérant tous les acteurs de l'aménagement
- **ORGANISMES DE L'ALLIER** : Construire un socle méthodologique pour les montages complexes
- **DROME AMENAGEMENT HABITAT** : S'engager dans une concession publique d'aménagement
- **LE COL** : Adapter l'offre d'accession en foncier solidaire dans les territoires détendus
- **POLYGONE ET LOGIVELAY** : Proposer une offre adaptée d'accession à la propriété en tissu ancien
- **LOGEO SEINE ESTUAIRE** : Etudier l'opportunité de la vente Hlm en bail réel solidaire en secteur détendu





## Mobilisation des politiques européennes

Avec l'appui de la Mission Europe de l'USH, la FNAR et les Associations régionales se sont mobilisées pour permettre aux organismes de bénéficier des fonds européens. Quelques 1000 projets de rénovation énergétique ont déjà été menés avec le soutien financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sur la période 2014-2020. En 2018, la parution d'un bilan à mi-parcours a mesuré qu'environ 400 millions d'euros de fonds FEDER ont été fléchés pour la rénovation énergétique et 589 dossiers déposés auprès des autorités de gestion. Plus de 20 000 ménages vont pouvoir bénéficier d'une réhabilitation financée par le FEDER. Son action contribue à réduire la consommation énergétique des bâtiments avec une stratégie de massification en cohérence avec la politique nationale. L'effet de levier des aides européennes permet ainsi de véritables gains énergétiques sur ces rénovations.

D'autre part, certaines régions ont choisi de faire de l'inclusion sociale par le logement une priorité, en mobilisant des fonds européens pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Pour réduire le nombre de ménages habitant dans des logements précaires, ces financements permettent de créer et de réhabiliter des places d'hébergement ou d'accueil, de construire des villages d'insertion pour les communautés de Roms, ou encore de rénover des logements insalubres. A titre d'exemple, la Picardie consacre ainsi 2,5 millions d'euros du FEDER pour adapter l'offre d'hébergement et d'accès au logement des communautés marginalisées.

Tout en accompagnant le Mouvement Hlm dans la mobilisation des différents fonds européens, la FNAR s'est aussi engagée

aux côtés des AR pour préparer le nouveau programme post-2020. Cinq priorités thématiques sont identifiées par l'Union européenne :

- Une Europe plus intelligente
- Une Europe plus sobre en carbone
- Une Europe plus connectée
- Une Europe plus sociale
- Une Europe plus proche des citoyens

Au moment où les interrogations sur le financement du logement social sont fortes, le soutien que la politique européenne de cohésion apporte aux acteurs du logement social est essentiel pour améliorer les conditions de vie des ménages.

Une journée professionnelle organisée le 5 avril 2019, dans le contexte des élections européennes, a d'ailleurs été l'occasion de débattre de la proposition d'accompagner par un fonds dédié les investissements en infrastructures sociales liés au logement abordable, au moyen de la future politique européenne de cohésion 2021-2027, du deuxième volet du plan Juncker « EUinvest » et de « la mobilisation de la Banque européenne d'investissement », pour poursuivre l'action menée par les AR et la Mission Europe sur toute l'année 2019.



## Un partenariat structuré avec les acteurs de la Solidarité

A l'initiative de l'USH, de la FNAR et de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), un séminaire a été organisé le 30 novembre 2018 dans le cadre du partenariat développé de longue date entre les acteurs de l'hébergement et du logement social. Ces dernières années, celui-ci s'est traduit au niveau national par l'organisation de deux séminaires en 2015 et 2016, par la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans le cadre

du programme « 10 000 logements HLM accompagnés », et plus récemment encore par la défense des positions communes sur l'APL. Dans les territoires, ces partenariats permettent de partager les pratiques des acteurs de l'hébergement et du logement et de développer des réponses adaptées aux besoins et spécificités locales, ou encore de mettre en œuvre des formations partagées.

## La FNAR mobilisée pour le plan « Logement d'abord »

L'USH et la FNAR ont valorisé la mobilisation des organismes dans la mise en œuvre du plan « Logement d'abord », notamment au travers de l'appel à projets 10 000 logements Hlm accompagnés. Certains enjeux ont été mis en avant, notamment la gouvernance du FNAP pour faciliter les prises de décision, le besoin d'un accompagnement adapté aux problématiques des ménages qui vont accéder au logement, et enfin la nécessité d'une articulation des différents objectifs qui s'appliquent aux attributions de logement sociaux sur les territoires.

La FNAR a également participé au séminaire national sur le thème : « Logement d'abord : quel rôle pour les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ? », le 20 novembre dernier. Ce séminaire, coorganisé par plusieurs directions ministérielles (DHUP, DGCS, DIHAL), a réuni les services de l'Etat, les SIAO, des associations d'insertion et les Associations régionales afin d'échanger sur le rôle des SIAO en matière d'accès au logement, de croiser les expériences de tous, et de favoriser l'émergence de solutions partagées.

## FINANCEMENT DU NPNRU

Le 25 mai 2018, le Conseil d'Administration de l'ANRU a validé les nouvelles modalités de financement des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, en sanctuarisant le passage du budget de l'agence de 5 à 10 milliards d'euros. Ce doublement de l'enveloppe financière repose sur 3 piliers : l'apport de 7 milliards d'euros d'Action Logement, des financements par les bailleurs sociaux pour un montant de 2 milliards d'euros et la participation de l'Etat à hauteur d'un milliard d'euros. Dans ce cadre, il a été décidé, par un comité spécifique rassemblant tous les partenaires de la rénovation urbaine, d'établir deux listes d'organismes, que la FNAR a transmis aux Associations régionales, différenciant le taux de subvention au financement des démolitions selon la situation financière des organismes.



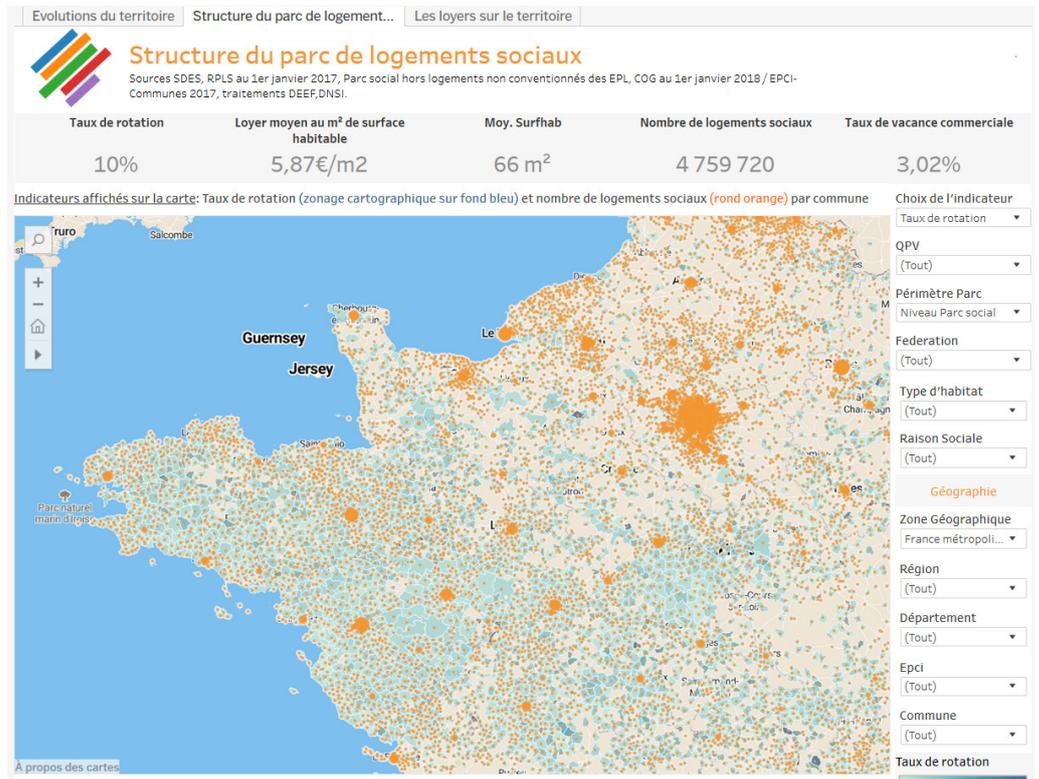
## Conduite du plan d'actions Données et Analyses Territoriales

En 2018, la FNAR, avec l'appui de l'USH et d'EOHS, a initié un plan d'actions « Données et Analyses Territoriales (DATA) », à destination des Associations régionales et territoriales.

Ce plan d'actions poursuit un objectif triple. Premièrement, outiller les AR pour accompagner les inter-organismes locaux à se positionner dans les marchés de l'habitat en décrivant et analysant les données locales (besoins, demandes, occupation, état du stock, production). Ensuite, aider les AR dans l'accompagnement de la définition de positions locales communes. Enfin, positionner les AR au cœur des débats locaux, avec l'ensemble des partenaires d'un territoire au premier rang desquels les EPCI.

Un référent est identifié dans chacune des Associations et un outil informatique a été mis en place à leur intention par la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information de l'USH. Cet outil leur permet d'accompagner les inter-organismes locaux et de se positionner dans les marchés de l'habitat en décrivant et analysant les données locales.

Le plan d'action permet également aux Associations régionales et territoriales de bénéficier d'un appui à l'analyse des données et outils méthodologiques de caractérisation



des marchés de l'habitat. Il se poursuit dans le temps avec un système de formation à l'intention des référents des Associations, en lien avec l'USH.

## OBSERVATOIRE GIP-SNE

- La mise en place du portail cartographique d'observation du logement social piloté par le GIP-SNE s'est poursuivie en 2018. Croisant les données issues du RPLS et de l'enquête OPS, ce portail a notamment pour ambition d'enrichir les décisions d'attributions d'une vision plus complète des équilibres de peuplement.
- La FNAR fait partie du comité de pilotage de cet outil et vise à le rendre le plus utile et appropriable aux Associations régionales.



## Mise en conformité des AR au regard du RGPD

Le règlement européen de protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 24 mai 2016. Une période transitoire de deux ans a été mise en place afin de permettre aux responsables de traitement de se mettre en conformité. Depuis le 25 mai 2018, la CNIL peut effectuer des contrôles au regard du RGPD.

En 2018, la FNAR a déployé un plan d'action sur le sujet, avec le soutien de l'USH, pour informer les AR de ces nouvelles obligations, les appuyer dans la réalisation d'une cartographie de leurs pratiques en termes de traitement de données à caractère personnel, analyser les risques et travailler à des solutions aussi bien techniques (serveurs sécurisés par exemple) qu'organisationnelles. Les AR engagées dans un fichier partagé de la demande bénéficient également d'un appui complémentaire dans le cadre de l'AFiPart, avec la mise en place notamment d'un groupe de travail spécifique sur le sujet.

Deux axes majeurs de travail ont été identifiés pour les AR dans la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation :

- La mise en place d'un registre de traitement des données à caractère personnel permet de réaliser la cartographie et de décrire l'ensemble des traitements de données comportant des données à caractère personnel. Dans ces fiches de traitement, les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des données, les destinataires de données, la nature des données et les durées de conservation sont précisés.
- La fin des CIL et la mise en place des délégués à la protection des données (DPO).

Début 2018, chaque AR a bénéficié d'un entretien individuel réalisé par la FNAR sur la base d'une grille commune, afin d'analyser l'ensemble de leurs activités : de la gestion interne à l'ensemble des champs de l'action professionnelle ; l'objectif de ces entretiens étant d'identifier les points nécessitant un appui, de proposer des pistes d'actions professionnelles et d'établir un premier document de travail pour les AR.

A partir de ces entretiens, la FNAR a réalisé, à destination des AR, un ensemble de documents pratiques et informatifs, qui constituent les premiers éléments du « KIT RGPD FNAR ». En fonction des besoins remontés par les Associations régionales, ce kit pourra évoluer et s'enrichir.

La FNAR a, par ailleurs, mené ce même travail à l'échelle de la fédération. Elle s'est aussi engagée à l'accompagnement des AR dans le temps sur ce sujet et renouvellera régulièrement la réalisation d'entretiens personnalisés auprès des AR.

## LE KIT RGPD DE LA FNAR

- Un document intitulé « Ce que je dois comprendre avant d'engager ma démarche de mise en conformité », qui contient des éléments d'informations généraux pour une bonne acculturation au RGPD (donnée personnelle, traitement de donnée, mise en responsabilité...)
- Un guide pratique intitulé « Comment se mettre en conformité ? », qui se divise en 4 axes de travail, contenant chacun des actions concrètes à mettre en place par le responsable de traitement et adaptées à la situation des AR.
- Des outils pratiques pouvant être complétés et adaptés en fonction de chaque AR afin d'alimenter les registres de traitements des associations (par exemple un modèle de fiche de traitement de gestion administrative des personnels).



## Plan de développement des compétences des salariés d'AR

L'instance de concertation et la FNAR sont parties du constat que l'offre de formation proposée aux salariés des Associations régionales devait être revue et repensée pour appréhender les évolutions du secteur Hlm. Elles ont mis en place conjointement, en juin 2018, une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan de développement des compétences des salariés des Associations régionales sur les trois prochaines années.

Les objectifs de cette mission sont nombreux et ambitieux. Il s'agit d'une part de développer l'expertise des collaborateurs des Associations régionales et d'autre part d'améliorer leurs compétences. Cette mission cherche aussi à promouvoir le partage de pratiques et la mutualisation des compétences entre les Associations, tout en développant un sentiment d'appartenance à un même réseau. Les directeurs pourront ainsi se doter des clés permettant de valoriser les parcours professionnels de leurs salariés.

Concrètement, la mission d'accompagnement a débuté, en septembre 2018, par une phase d'entretiens et par un état des lieux. Un panel de salariés des Associations régionales a été interviewé pour apporter son éclairage sur les formations proposées et donner des

pistes d'amélioration. Ces entretiens ont été complétés pour une étude qualitative et quantitative des formations délivrées ces dernières années. Les constats et le diagnostic de cette première analyse ont été présentés à l'ensemble des salariés des Associations régionales, le 12 décembre dernier, lors de la Convention des personnels (voir encadré). La mission se poursuivra en 2019 par des séances de travail avec les directeurs et les salariés qui permettront de mieux appréhender les besoins et attentes des salariés. Les conditions de réussite de ce plan seront également abordées.

Par ailleurs, en parallèle de ces travaux, les formations de la FNAR se sont poursuivies en 2018. Les attentes formulées concernaient surtout les sujets d'actualité liés aux dernières évolutions législatives. Ainsi, une formation relative à la « stratégie patrimoniale des organismes Hlm à l'heure de la loi ELAN » a été proposée. Elle a connu un vif succès et sera reconduite en 2019. Des formations, plus structurantes, ont également été enrichies. Ainsi, la formation « conduite de projet » a été proposée, de même qu'une formation sur la « carte mentale » délocalisée en région.

## CONVENTION DES PERSONNELS

- Le 12 décembre 2018, les salariés des Associations régionales étaient réunis pour assister à la convention des personnels organisée par la FNAR. Leur forte mobilisation a montré l'importance de cette manifestation dans le réseau. Cette matinée d'information, d'échanges et de débats a été l'occasion de présenter les orientations et les axes du mandat de l'action régionale. Ce document constitue le socle de l'action professionnelle régionale pour les trois prochaines années, d'où l'importance d'en partager la philosophie, l'ambition et les thématiques.
- Les discussions ont aussi abordé la mission relative à l'élaboration d'un plan de développement des compétences des salariés pour les trois prochaines années.
- Il était important de sensibiliser et d'informer tous les salariés de cette démarche puisque leur implication dans les différentes étapes d'élaboration de ce plan est primordiale pour en assurer la réussite.





## Un réseau mobilisé au sein du Mouvement Hlm

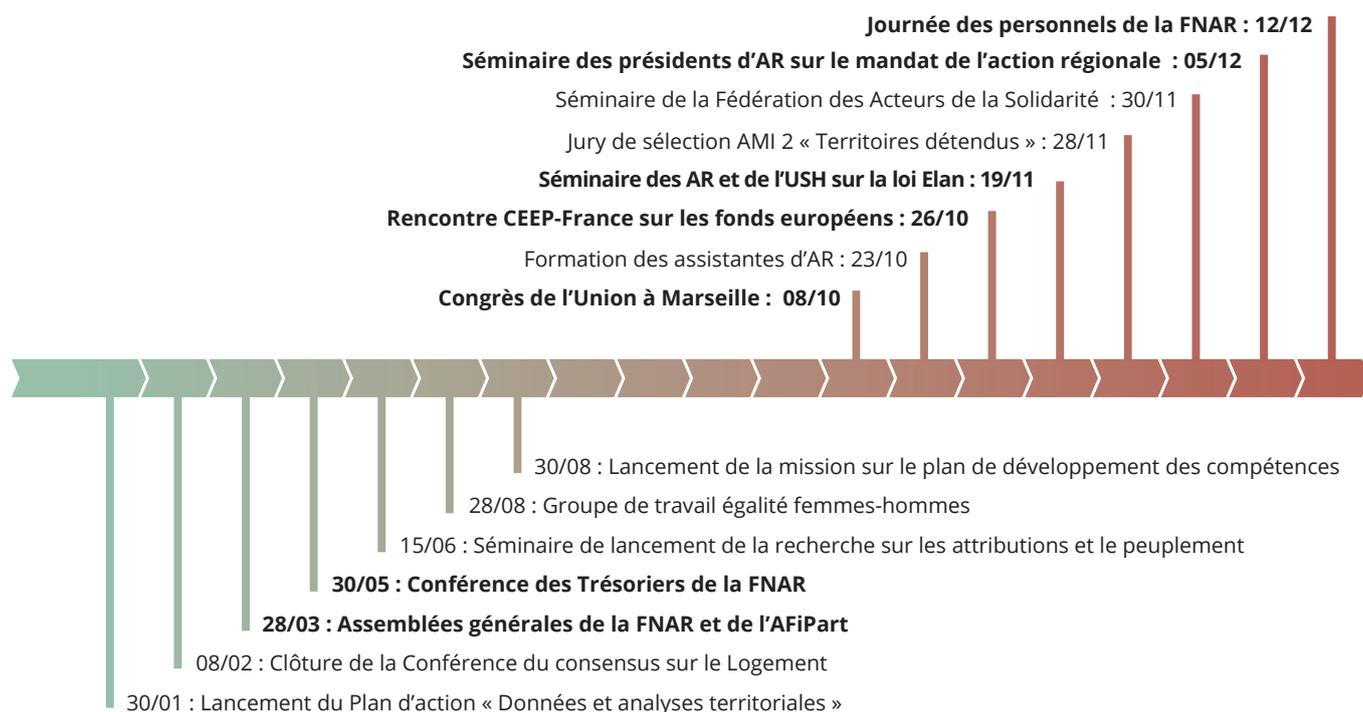
L'Assemblée générale de la FNAR en 2018 fut un moment fort, marqué par la présence de Julien Denormandie, alors ministre de la Ville et du Logement, et par des échanges francs et directs sur les réformes engagées et la place des politiques locales de l'habitat. Au cours de cette Assemblée, les membres des instances de la FNAR ont été renouvelés, conformément à la modification des statuts adoptée fin 2017. Denis Rambaud a été réélu à la présidence pour trois ans.

Les instances renouvelées de la FNAR ont travaillé à la préparation du nouveau mandat à l'action régionale, tout en constituant des lieux de discussions autour de l'actualité du Mouvement Hlm. A ce titre, pour alimenter et illustrer les débats, il a été décidé par l'Assemblée des territoires de valoriser davantage des démarches exemplaires engagées par les Associations régionales, les

organismes Hlm et les collectivités locales.

Aux instances politiques s'ajoutent des réunions très régulières avec les directrices et directeurs d'Associations régionales. Elles prennent la forme de téléconférences hebdomadaires ou de réunions en présentiel lors des CAR. Au total, en 2018, sept CAR et une trentaine de téléconférences se sont tenues. Les réseaux professionnels, élaborés avec l'USH, viennent compléter ces rendez-vous. Ainsi, une quarantaine de réunions à destination des salariés des Associations régionales ont été organisées en 2018. Elles ont porté sur des thèmes relatifs à la maîtrise d'ouvrage, à l'accès, aux politiques sociales, à la qualité de service, ou encore à l'Europe. Enfin, pour clôturer l'année 2018, la FNAR a organisé la Convention des personnels des Associations régionales.

## Les grands événements FNAR de l'année 2018





La Fédération Nationale des Associations Régionales d'organismes d'habitat social est le lieu d'expression, au sein du Mouvement Hlm, de l'action territoriale des organismes d'habitat social à travers leurs Associations ou Unions régionales, et de l'appui technique et professionnel du Mouvement Hlm à ces dernières.



*2018, c'est aussi l'année où François SALZGEBER, Directeur de la FNAR depuis 2007, a fait valoir ses droits à la retraite pour un départ programmé au début de l'année 2019. Nous lui souhaitons de profiter de son temps libre et de ses proches, merci Chef !*

## L'ÉQUIPE 2018

*Crédits photo : François Rochon*

• François Salzgeber – Directeur de la FNAR  
• Bureau : 01 40 75 78 04  
• Mail : francois.salzgeber@fnar-habitat.org

• Laura Schmitlin – Adjointe du directeur  
• Bureau : 01 40 75 50 45  
• Mail : laura.schmitlin@fnar-habitat.org

• Isabelle Louâpre – Assistante de direction  
• Bureau : 01 40 75 79 28  
• Mail : isabelle.louapre@fnar-habitat.org

• Chloé Champenois – Adjointe du directeur  
• Bureau : 01 40 75 78 05  
• Mail : chloe.champenois@fnar-habitat.org

• Anne-Catherine Farnault – Secrétaire générale  
• Bureau : 01 40 75 79 30  
• Mail : anne-catherine.farnault@fnar-habitat.org

FNAR

Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social

14 rue Lord Byron 75008 Paris

Tel. 01 40 75 79 28

Mail : fnar@fnar-habitat.org